



TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
2ème CHAMBRE
JUGEMENT DU 6 Juillet 2026
PRONONCANT LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Liquidation judiciaire

SARL CHATEAU DESPLATS
Lieu-Dit Le Marchand
33460 Macau

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffé n°2023J01171
Rôle n° 2026L02736

L'affaire a été entendue en Chambre du Conseil le 15 Juin 2026 par Christophe DUPORTAL, Juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le présent jugement a été délibéré conformément à la Loi par :

Gérard LARTIGAU, Président de Chambre,
Christophe DUPORTAL, Jean-Claude CARAVACA, Juges

Et prononcé, ce jour, par sa mise à disposition au Greffe par Gérard LARTIGAU, Président de Chambre,

Assisté d'Aurélié PLICHET, Greffier assermenté,

Vu l'article L 643-9 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société CHATEAU DESPLATS

Le débiteur dûment convoqué par lettre recommandée du greffier ne s'est pas présenté par devant le Tribunal,

Le liquidateur s'est présenté et a demandé la clôture pour insuffisance d'actif,

Les opérations de liquidation judiciaire sont terminées ; il y a lieu en conséquence de prononcer la clôture de ladite liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL

Après avoir pris connaissance du rapport du juge commissaire,

Déclare les opérations de liquidation judiciaire désignée ci-dessus clôturées pour insuffisance d'actif

Ordonne la notification et les publicités prévues par les articles R 621-8 du code de commerce,

Fait et prononcé par le Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 6 Juillet 2026